

RESUME DES RESOLUTIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INTERNATIONAL
Savannah, Géorgie, États-Unis
1-4 mars 2016

COMMISSION DE LA CONSTITUTION ET DES STATUTS

1. A créé le Comité Ad Hoc pour examiner les critères des candidats au poste de troisième vice-président et de directeur international avec 7 sept membres nommés par les officiels exécutifs et a demandé un examen plus approfondi par notre commission de la constitution et des statuts qui nous succède.
2. A donné au Comité Exécutif le pouvoir de définir, par contrat, les fonctions, le mandat et la rémunération du trésorier.
3. A révisé le règlement sur la révocation du gouverneur de district au Chapitre XV du Manuel des Règlements du Conseil, pour exiger une majorité des clubs en règle dans le district pour demander une évaluation selon le règlement.
4. A révisé le Chapitre III, Paragraphe E.6. du Manuel des Règlements du Conseil pour refléter la nouvelle structure du conseil de la LCIF.
5. A révisé le Chapitre XV, Paragraphe C et Paragraphe L du Manuel des Règlements du Conseil pour supprimer le texte superflu.
6. A révisé le Chapitre XV du Manuel des Règlements du Conseil pour qu'il soit conforme aux changements précédents liés au rétablissant du poste de troisième vice-président.
7. A révisé la procédure des élections du gouverneur, premier vice-gouverneur et second vice-gouverneur de district du Chapitre XV du Manuel des Règlements du Conseil pour permettre plus de souplesse quant à la personne qui peut déposer une plainte et autoriser la transmission par voie électronique des documents formels de la plainte.
8. A révisé la définition de bonne moralité et de bonne réputation dans sa communauté au Chapitre XV du Manuel des Règlements du Conseil pour permettre aux clubs de déterminer si un membre de leur communauté remplit les critères pour être membre et, dans certains cas, pour sauvegarder l'image de l'association, d'autoriser la constitution et les statuts et le conseil d'administration international à examiner la liste des membres.
9. A adopté une résolution devant être proposée à la convention internationale de 2016, permettant de changer le nom de la commission des Relations Publiques à commission de Marketing et Communications.

COMMISSION DE LA CONVENTION

1. A révisé le règlement de la convention concernant les appels d'offres pour permettre à l'association de sélectionner les sites de la convention sept (7) années à l'avance.
2. A sélectionné la ville de Montréal, Québec, Canada, comment site de la convention du Lions Clubs International de 2021.

COMMISSION DES SERVICES AUX DISTRICTS ET AUX CLUBS

1. A prolongé le statut protecteur du Lions club de Tabubil, du District 201-Q2 (Australie), jusqu'au 4 septembre 2016.
2. A élargie le District 351 (Liban, Jordanie et Irak) pour inclure l'État palestinien.

3. A approuvé un amendement à la proposition de redécoupage du District Multiple 3 (Oklahoma) qui a été approuvé le 5 octobre 2015 pour changer le nom des nouveaux districts comme suit: District 3-E, District 3-SW et District 3-NW et reporté d'un an le redécoupage pour que les nouveaux districts soient opérationnels à la clôture de la convention internationale de 2017.
4. A approuvé une résolution visant à fusionner le District 305-S1, le District 305-S2 et le District 305-S3 afin de créer le District 305-S (qui entrera en vigueur à la fin de la convention internationale de 2016) et les membres de ces districts ont pour instruction d'organiser des élections pour élire un gouverneur de district qui assumera ses fonctions pendant l'exercice 2016-2017.
5. A approuvé les dirigeants Lions qui ont été recommandés par les Lions locaux des districts provisoires, qui assumeront la fonction de gouverneur du district provisoire pendant l'exercice 2016-2017.
6. A révisé le Manuel des Règlements du Conseil d'administration en amendant le texte standard de la constitution et des statuts de club pour inclure un coordonnateur de la LCIF au niveau du club.
7. A révisé le Manuel des Règlements du Conseil afin d'y inclure l'État palestinien et la République du Kosovo comme pays officiels du Lions Clubs International.
8. A révisé le Manuel des Règlements du Conseil afin de permettre au Président International de refuser le règlement des frais engagés pour la convention internationale si un Gouverneur élu de district n'assiste pas à toutes les manifestations du séminaire des gouverneurs élus de district.

COMMISSION DES FINANCES ET DES OPERATIONS DU SIEGE

1. A approuvé une modification concernant la politique de placement du fonds général pour correspondre à la répartition des actifs du Fonds de réserve d'urgence.
2. La commission a approuvé le budget révisé du troisième trimestre de 2016, qui affiche un déficit.
3. A approuvé l'amendement au règlement du plan de financement du régime à prestations définies.
4. A approuvé l'amendement au règlement du plan de placements du fonds général à condition que la proposition d'amendement soit adoptée à la convention internationale de 2016 visant à amender la Constitution Internationale en ce qui à trait au Fonds de réserve d'urgence.
5. A approuvé un financement supplémentaire pour le budget combiné des réunions d'octobre/novembre et de mars/avril 2017-2018 et a approuvé une exception au règlement sur les voyages et le remboursement des frais des officiels exécutifs autorisant jusqu'à deux jours supplémentaires en plus du temps de voyage.
6. A approuvé l'augmentation des droits d'entrée des nouveaux membres et des droits de charte à 35\$ US chacun à compter du 1er juillet 2017.

COMMISSION DE FORMATION DES RESPONSABLES

1. A approuvé le financement, à partir de 2016-2017, d'un montant 2 000\$ US par an, pour les trois prochaines années, pour soutenir la formation des Lions au niveau des clubs de Papouasie-Nouvelle-Guinée.
2. A condition que le budget proposé pour 2016-2017 soit approuvé, le programme d'études et un financement limité approuvés pour les deux Instituts de formation pour futurs responsables Lions (IFFRL) seront présentés en 2016-2017 aux Lions qualifiés

d'Afrique. La planification et la mise en œuvre seront organisées par l'EML de l'Afrique.

3. Si le budget proposé pour 2016-2017 est approuvé, un Institut de Formation des animateurs (IFA), ajouté au calendrier des instituts de formation de 2016-2017, sera présenté aux les Lions qualifiés de la région ISAAME.
4. Si le budget proposé pour 2016-2017 est approuvé, l'ajout d'un Institut de Formation des animateurs (IFA), au calendrier des instituts de formation de 2016-2017, sera présenté aux les Lions qualifiés des États-Unis, ses territoires affiliés et du Canada.
5. Si le budget proposé pour 2016-2017 est approuvé, la conception, le développement et la mise en application du nouveau Programme d'animateurs Lions diplômés pourra commencer à compter de 2016-2017.

COMMISSION CHARGÉE DU DÉVELOPPEMENT DE L'EFFECTIF

1. A révisé la section Leo devenu Lion et le Programme d'Affiliation pour Étudiants pour retirer le texte qui soutient le changement de demandes respectives et qui est considéré comme une dépendance relative à l'acceptation des deux types d'adhésion.
2. A révisé le Manuel des règlements du conseil afin d'inclure le mot « Awards » (récompenses) dont le titre sera « Programmes de récompenses de l'effectif ».
3. A révisé le Manuel des règlements du conseil concernant les Récompenses de clés de parrainage pour supprimer le texte relatif au rapport sur la récompense et les détails de traitement.
4. Le texte sur la Récompense d'extension destinée au coordonnateur EME de district a été supprimé de Manuel des règlements du conseil.
5. Le texte sur les critères d'obtention des récompenses chevron de monarque fondateur et de monarque énumérés au chapitre XVII du Manuel des règlements du conseil a été supprimé.
6. A révisé le Manuel des règlements du conseil pour ajouter une nouvelle section associée aux Chevrons au Chapitre XVII.
7. A révisé le règlement du conseil afin de supprimer les pays qui seront concernés par la mesure de temporarisation.

COMMISSION CHARGÉE DES RELATIONS PUBLIQUES

1. A approuvé le programme du deuxième siècle de service en tenant compte des recommandations de l'équipe du marketing et de la commission des relations publiques qui seront soumises à l'examen du comité exécutif.
2. A proposé un amendement visant à changer le nom de la commission des relations publiques à "commission des communications de marketing".

COMMISSION CHARGÉE DES ŒUVRES SOCIALES

1. A nommé les gagnants de la récompense Dix Meilleurs Présidents de commission chargés des camps et échanges de Jeunes de 2014-2015.
2. A mis à jour le Chapitre I pour tenir compte des pratiques actuelles.
3. A mis à jour le Chapitre XXII pour tenir compte des pratiques actuelles.
4. A approuvé la discontinuation, à la fin de 2016-2017, du concours photographique Lions sur l'environnement.
5. A modifié le mandat du comité consultatif du programme des Leo clubs.

Pour avoir d'autres précisions sur les résolutions ci-dessus, veuillez consulter le site Internet du LCI à www.lionsclubs.org ou prendre contact avec le siège international au 630-571-5466.